

N° 07 – MARS 2019

## INFORMATIONS STATISTIQUES

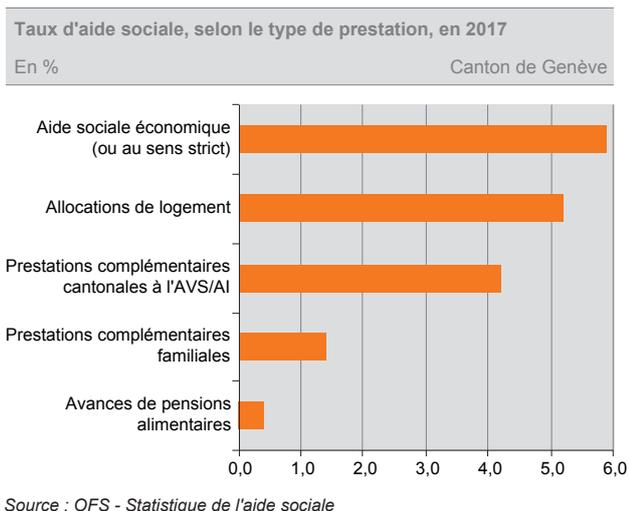
### STATISTIQUE DE L'AIDE SOCIALE, RÉSULTATS 2017

En 2017, dans le canton de Genève, 70 509 personnes ont bénéficié au moins une fois durant l'année d'une ou de plusieurs des prestations sociales sous condition de ressources suivantes : aide sociale économique (ou au sens strict), allocations de logement, prestations complémentaires cantonales à l'AVS/AI, prestations complémentaires familiales et avances de pensions alimentaires.

L'aide sociale économique (ou au sens strict) est la prestation la plus fréquemment allouée, 5,9 % des résidents en bénéficient.

Le taux d'aide sociale au sens large est de 14,4 % (part des bénéficiaires qui, dans l'ensemble de la population, reçoivent au moins une des prestations précitées). Par rapport à 2016, 1 378 bénéficiaires de plus sont enregistrés et le taux progresse de 0,1 point de pourcentage.

Les communes de plus de 10 000 habitants, qui concentrent la majorité des bénéficiaires de l'aide sociale au sens large (93 %), ont les taux d'aide sociale les plus élevés.



Dossiers, bénéficiaires et taux d'aide sociale, selon le type de prestations octroyées, en 2017

Chiffres annuels Canton de Genève

	Bénéficiaires		
	Dossiers	Effectif	Taux, en %
<b>Aide sociale au sens large (1)</b>	...	<b>70 509</b>	<b>14,4</b>
Aide sociale économique (ou au sens strict)	17 689	29 104	5,9
Allocations de logement	8 984	25 398	5,2
Prestations complém. cantonales à l'AVS/AI	16 646	20 510	4,2
Prestations complémentaires familiales	1 933	6 655	1,4
Avances de pensions alimentaires	818	1 747	0,4

(1) Personnes ayant bénéficié au moins une fois durant l'année d'une prestation financière sous condition de ressources.

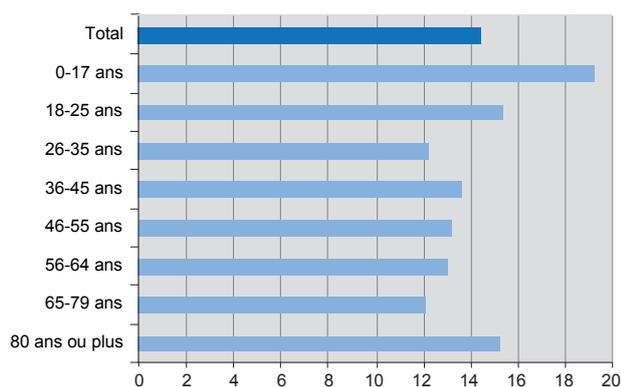
Source : OFS - Statistique de l'aide sociale

## Aide sociale au sens large : groupes à risque

Le taux d'aide sociale au sens large est plus élevé pour les femmes (14,9 %) que pour les hommes (13,9 %), pour les étrangers (16,3 %) que pour les Suisses (13,1 %).

Parmi les bénéficiaires, un quart sont des enfants et des jeunes de moins de 18 ans. Ils bénéficient d'une ou de plusieurs prestations via leurs parents. Ils forment le groupe d'âges le plus touché avec un taux d'aide sociale de 19,2 %.

Taux d'aide sociale au sens large, selon le groupe d'âges des bénéficiaires, en 2017  
En % Canton de Genève

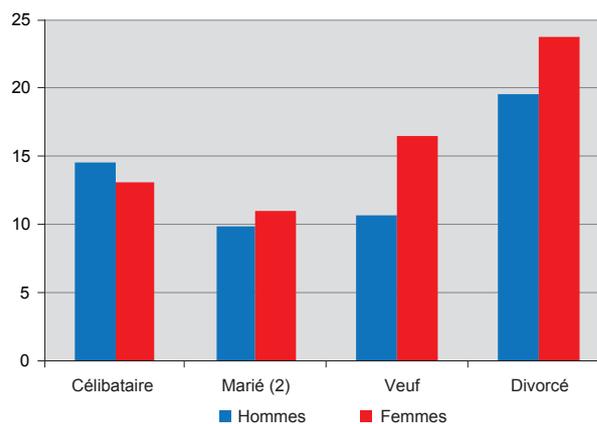


Source : OFS - Statistique de l'aide sociale

Le taux d'aide sociale au sens large s'élève à 22,1 % pour les personnes divorcées, 15,5 % pour les personnes veuves, 13,9 % pour les célibataires et 10,5% pour les couples mariés (inclus les séparés). A l'exception des célibataires, les femmes présentent des taux plus élevés que les hommes.

Taux d'aide sociale au sens large selon le sexe et l'état matrimonial, en 2017 (1)

En % Canton de Genève



(1) Personnes dès 18 ans.

(2) Y compris séparé.

Source : OFS - Statistique de l'aide sociale

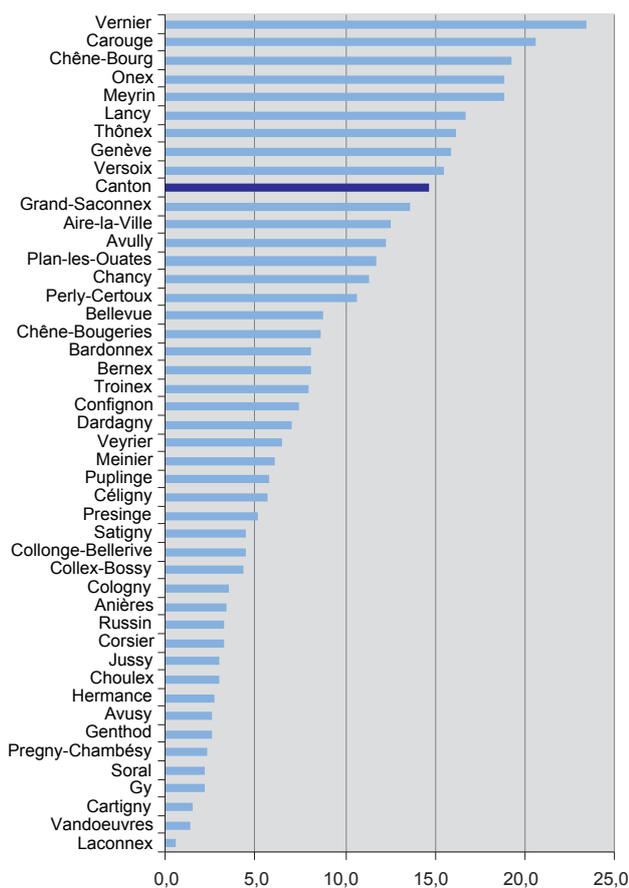
## Taux d'aide sociale au sens large selon les communes

La commune de Vernier affiche le taux d'aide sociale au sens large le plus élevé du canton ; il atteint 23,2 %. Suivent Carouge (20,3 %) et Chêne-Bourg (19,0 %). A l'opposé, le taux n'est que de 0,3 % à Laconnex.

En termes d'effectifs, la ville de Genève compte le plus grand nombre de bénéficiaires (31 068), soit 44 % du total des bénéficiaires du canton. A titre de comparaison, cette commune groupe 41 % de la population du canton. Les communes de Vernier (8 133), Lancy (5 199) et Carouge (4 429) concentrent, quant à elles, un quart des bénéficiaires, alors qu'elles rassemblent 18 % de la population du canton.

### Taux d'aide sociale, au sens large, par commune, en 2017

En % Canton de Genève



Source : OFS - Statistique de l'aide sociale

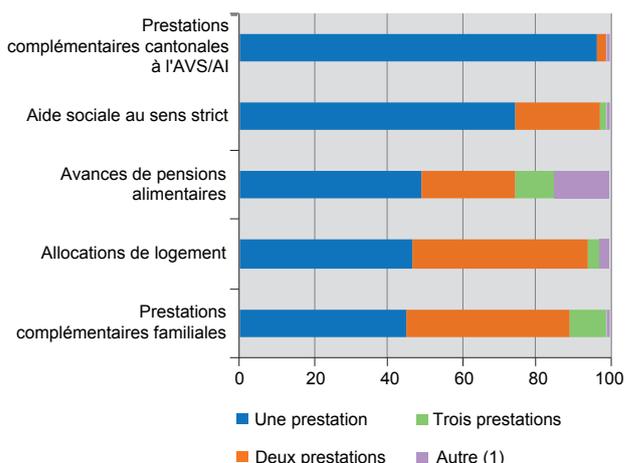
### Aide sociale économique (ou au sens strict), rarement associée à d'autres prestations

Trois quarts des dossiers d'aide sociale au sens strict sont des dossiers uniques, c'est-à-dire que les bénéficiaires de ce type d'aide ont touché uniquement cette prestation. La prestation qui lui est la plus souvent associée est l'allocation de logement (20 %)¹.

¹ Il n'est pas possible de toucher simultanément certaines prestations (prestations complémentaires familiales et aide sociale au sens strict, par exemple). Cependant, comme la statistique couvre une période s'étendant sur douze mois, il est possible de recevoir ces deux prestations successivement au cours de cette période.

### Répartition des dossiers correspondant aux prestations octroyées selon la combinaison de prestations, par type, en 2017

En % Canton de Genève



(1) Dont combinaisons de prestations au-dessous de 1 % des dossiers.

Source : OFS - Statistique de l'aide sociale

Plus de la moitié des dossiers d'avances de pensions alimentaires (51 %), de prestations complémentaires familiales (55 %) et d'allocations de logement (53 %) sont couplés avec une ou plusieurs autres prestations. A l'inverse, les prestations complémentaires cantonales à l'AVS/AI ne sont quasiment jamais associées à une autre prestation.

## REMARQUES MÉTHODOLOGIQUES

### La statistique de l'aide sociale

Coordonnée à l'échelon du canton de Genève par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), la statistique suisse de l'aide sociale a été conçue et mise sur pied par l'Office fédéral de la statistique (OFS), qui en est le producteur. Elle dénombre les bénéficiaires de prestations sociales sous condition de ressources, décrit leurs principales caractéristiques socio-démographiques, la durée de l'octroi des aides perçues, la structure familiale des bénéficiaires et détermine le type de prestation octroyée.

La statistique suisse de l'aide sociale enregistre tous les dossiers des personnes qui touchent au moins une fois dans l'année civile des prestations d'aide sociale au sens strict ainsi que des prestations sous condition de ressources octroyées en amont des premières.

Un **dossier** ou une **unité d'assistance** est l'unité économique prise en considération pour l'attribution et le versement des prestations. Un dossier se compose d'un demandeur ainsi que des personnes à sa charge (conjoint, enfants, autres personnes à charge). Sont considérés ici comme **bénéficiaires** toutes les personnes d'une unité d'assistance, y compris le demandeur.

### Les prestations couvertes par la statistique de l'aide sociale

Les résultats 2017 pour le canton de Genève portent sur les prestations sociales sous condition de ressources suivantes :

#### Aide sociale économique (ou au sens strict)

Il s'agit des prestations d'aide financière accordées à toute personne majeure qui n'est pas en mesure de subvenir à son entretien ou à celui des membres de sa famille dont elle a la charge. La gestion de l'aide sociale au sens strict dans le canton de Genève est confiée à l'Hospice général.

#### Prestations complémentaires cantonales à l'AVS/AI (PCC AVS/AI)

Il s'agit de prestations destinées aux personnes âgées, aux personnes veuves, aux orphelins et aux personnes invalides dont les ressources ne permettent pas de faire face à leurs charges financières. Ces prestations sont gérées par le Service des prestations complémentaires (SPC).

#### Allocations de logement

Il s'agit d'une aide financière personnalisée aux locataires dont le loyer représente une part trop importante de leur budget. Cette prestation est gérée par l'Office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF).

#### Avances de pensions alimentaires

Le canton de Genève accorde aux enfants et aux conjoints ou ex-conjoints des avances de contributions d'entretien s'ils ne peuvent obtenir régulièrement le paiement des contributions d'entretien. Ces avances sont gérées par le Service cantonal d'avance et recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA).

#### Prestations complémentaires familiales

Ces prestations ont pour but d'assurer un « revenu minimum d'aide sociale » aux ménages avec enfants. Elles sont gérées par le Service des prestations complémentaires (SPC).

#### Aide sociale au sens large

Dans cette publication, le taux d'aide sociale au sens large est établi selon un mode calcul spécifique au canton de Genève. Il n'est pas comparable avec le taux calculé par l'OFS au niveau national ou pour les autres cantons. Pour plus d'informations, voir la méthodologie disponible sur le site Internet de l'OCSTAT :

[https://www.ge.ch/statistique/domaines/13/13\\_03/methodologie.asp](https://www.ge.ch/statistique/domaines/13/13_03/methodologie.asp)

## COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Des compléments d'information peuvent être consultés sur le site Internet de l'OCSTAT :

[https://www.ge.ch/statistique/domaines/apercu.asp?dom=13\\_03](https://www.ge.ch/statistique/domaines/apercu.asp?dom=13_03)